Saint-Laurent-du-Var, le 13 juin 2025,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

LE MAIRE
DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

ALDE
Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile
Domaine de l'Etoile
2065 avenue Marcel Pagnol
06610 LA GAUDE

Monsieur le Directeur,

Je tiens à vous remercier personnellement pour les alertes précieuses que vous avez adressées au fil des mois au sujet du Domaine de l'Étoile. Votre engagement en faveur de la sécurité des riverains et de la préservation du cadre de vie témoigne d'un esprit civique que je salue.

La situation actuelle du site nous préoccupe tout autant que vous. En tant que Maire, je souhaite ici vous faire part en toute transparence des limites, mais aussi des leviers que nous activons avec détermination.

La Ville de Saint-Laurent-du-Var partage pleinement l'inquiétude des riverains. Les constats sont clairs : végétation sèche, présence de squats, bâtiments délabrés, incivilités, accès difficile... Le risque d'un incendie majeur est réel et documenté, y compris par l'ONF et nos propres services municipaux.

Mais en l'état actuel du droit, il nous est formellement interdit d'intervenir directement sur cette propriété privée. Toute initiative en dehors du cadre judiciaire serait illégale, et engagerait la responsabilité de la collectivité. Contrairement à certaines prises de position récentes, notamment de la part du Maire de La Gaude, l'urgence de la situation – aussi critique soit-elle – ne saurait justifier un contournement de la loi.

Conscients de l'attente légitime des habitants, nous avons engagé une stratégie en trois volets :

Sécurisation immédiate : procédure en frais avancés

Depuis mai 2025, la Ville a lancé une procédure exceptionnelle de débroussaillage en s'appuyant sur le Code forestier et la circulaire interministérielle du 29 mars 2022. Cette procédure exige toutefois une autorisation préalable du juge des libertés, car le terrain demeure clôturé et toujours sous saisie pénale.

Sous réserve de cette autorisation, l'intervention pourrait avoir lieu dès **la mi-juillet**. Il est important de noter que les coûts seront avancés par la Ville – donc par le contribuable laurentin – sans espoir raisonnable de recouvrement, le propriétaire étant à ce jour injoignable en Géorgie. Il s'agit pourtant de sécuriser en priorité un secteur habité… par les riverains de La Gaude.

Hôtel de Ville
222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var
Tél. : 04 92 12 41 11/12
cabinet.maire@saintlaurentduvar.fr

Acquisition foncière : vers une maîtrise publique

Une procédure d'acquisition est à l'étude, au titre de **l'abandon manifeste** de la propriété. Cette démarche, juridiquement complexe, dépendra entièrement de l'évolution de la saisie pénale et des décisions du juge d'instruction. Si elle aboutit, elle permettra à la Ville de reprendre la main sur le foncier et d'en assurer la gestion en toute légalité.

Valorisation à long terme : une vocation à redéfinir ensemble

Enfin, une réflexion est engagée pour donner à ce site une vocation utile, durable et partagée. Plusieurs investisseurs privés ont déjà manifesté leur intérêt. Tout projet futur devra respecter les contraintes environnementales du site et les besoins des habitants.

Monsieur le Directeur, je tenais à vous adresser ces éléments. L'émotion suscitée par cette situation est légitime, mais elle ne doit pas faire oublier la rigueur juridique indispensable à l'action publique. Soyez assuré que la Ville de Saint-Laurent-du-Var agit avec sérieux, dans le seul souci de protéger ses administrés – et ceux des communes voisines.

Je reste bien entendu à votre disposition pour échanger plus en détail, et suis favorable à l'organisation d'une réunion avec vos représentants à très brève échéance.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations respectueuses et dévouées.

Bien Amicalement,

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Secrétaire général adjoint de l'Association des Maires de France
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes

Joseph SEGURA

SAINT-LAURENT-DU-VAR MAIRIE LIS Cabinet du Maire

Hôtel de Ville
222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var
Tél. : 04 92 12 41 11 /12
cabinet.maire@saintlaurentduvar.fr

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE